

**Vous venez de déclarer un séjour de vacances.
Peut-être accueillerez-vous un animateur stagiaire ?**

**Vous venez de déclarer une session de formation au bata
vous aurez à porter une appréciation sur les certificats de stage**

Cette fiche vous est destinée

**BAFA : aide à la rédaction de l'appréciation
portée par les directeurs
de sessions de formation théoriques ou de stages pratiques**

La rédaction de cette appréciation reste un exercice délicat dans la mesure où elle est utile à plusieurs destinataires :

- les formateurs et les stagiaires s'attacheront aux conseils donnés pour la suite de la formation
- les membres du jury bata mettront en parallèle les 3 appréciations pour vérifier les aptitudes du candidat.

C'est pourquoi, il a paru approprié de prodiguer les quelques conseils qui suivent. Ceux-ci sont proposés en guise d'aide : ils n'ont pas vocation à lier les directeurs à un cadre rigide.

I- Pour les sessions théoriques (formation générale ou approfondissement) satisfaisantes

1- Quand il y a accord unanime entre tous les membres de l'équipe pédagogique pour la mention satisfaisante :

Il est quand même nécessaire de rédiger une appréciation.

Elle attire l'attention du directeur du stage pratique ou des formateurs de la session d'approfondissement sur les points forts et les points faibles du stagiaire pour ses futures fonctions d'animateur.

Elle éclaire de façon pertinente les membres du jury départemental qui mettent en lien les appréciations des 3 stages.

Enfin, elle conforte le stagiaire dans sa démarche de formation.

Dans les faits, beaucoup d'appréciations ne sont pas exploitables car :

- elles décrivent un trait de caractère (« stagiaire sympathique, souriant ») qui ne donne aucun enseignement constructif
- elles se bornent à énoncer les critères de validation
- elles sont ambiguës (« devra faire attention à son comportement avec les ado ») et peuvent porter à confusion
- elles n'apportent aucune valeur ajoutée (« devra progresser, devra apprendre d'autres techniques d'animation) : il paraît en effet normal qu'un stagiaire, en début de formation, ait encore du chemin à parcourir. Il ne faudrait pas que de telles appréciations apparaissent comme l'expression de l'incapacité du directeur à assurer ses propres fonctions de formation.

2- Quand il y a discussion au sein de cette équipe :

Il est utile que l'appréciation présente les points qui ont suscité le débat.

C'est la synthèse des points positifs et des points négatifs qui fondera la mention portée sur le certificat.

En tout état de cause, la mention doit être en cohérence totale avec l'appréciation.

II- Pour les stages pratiques satisfaisants

Le directeur du séjour fait partie de la chaîne des formateurs intervenant dans l'ensemble de la formation. Il doit s'attacher à y prendre toute sa place.

Un entretien en début de séjour pour fixer les objectifs, un autre en milieu de stage pour faire le point et engager la fin du séjour et un entretien final pour rédiger l'appréciation sont un minimum et se révèlent être une aide appropriée pour la rédaction de l'appréciation.

Le directeur du stage pratique vérifie les compétences, les progrès du stagiaire. Il voit et analyse ses comportements sur le terrain. Il se dote d'outils d'appréciation.

III- Pour les stages non satisfaisants, quel que soit le type de la session

Le directeur de la session s'attachera à énoncer les critères d'évaluation et à développer en quoi ils n'ont pas été satisfaisants (citer les faits).

Il peut être intéressant également de décrire les moyens d'accompagnement mis en oeuvre.